

PN-124-199

70159

**LES BANQUES CEREALIERES
AU NIGER**

par

Francisca Beer

préparé pour

**Le Centre de Recherches sur le Développement Economique
(Center for Research on Economic Development -- CRED)**

The University of Michigan

**340 Lorch Hall
Ann Arbor, Michigan 48109-1220 USA**

Niger Agricultural Sector Development Grant Project (683-0246)

USAID Contract Number AFR-0246-C-00-5052-00

Niamey, Niger

Juillet 1990

INTRODUCTION

Le Niger, pays à vocation agro-pastorale, connaît après 30 années d'indépendance, une évolution économique structurellement précaire. Les effets conjugués de la sécheresse, une commercialisation insuffisante, un manque de moyens de communications ainsi que la dispersion de la population ont freiné le développement du pays et ont plongé les paysans nigériens dans une situation d'insécurité alimentaire. Face à cette situation, le gouvernement nigérien a fait de la sécurité alimentaire une de ses préoccupations majeures. Les banques céréalières (BC) sont considérées comme un des moyens pour atteindre cet objectif.

Dans la première partie de ce rapport, après un bref aperçu du contexte nigérien, nous nous sommes attachés à définir le concept de BC et les objectifs poursuivis par les BC.

La seconde partie porte sur l'évaluation de la procédure d'établissement des BC. Elle s'attache à l'analyse de la structure organique des BC, à la formation reçues par les paysans et à l'analyse des procédures comptables utilisées par le comité de gestion.

L'analyse de l'état des stocks des BC réalisée au niveau d'un échantillon, fait l'objet de la troisième partie de ce document.

L'activité BC ne saurait être analysée sans référence à l'environnement dans lequel les BC évoluent. La quatrième partie de ce rapport étudie le cadre juridique et institutionnel des BC. Elle contient également des indications concernant la possibilité de création d'une caisse d'épargne et de crédit récoltant les fonds épargnés par les membres des BC et leurs allouant des crédits.

Une synthèse des visites effectuées sur le terrain est présentée dans la cinquième partie de ce rapport. Cette dernière partie permet de mieux visualiser les conditions dans lesquelles l'activité BC s'effectue.

La conclusion de ce rapport contient nos recommandations.

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	iii
Liste des Sigles	vii
Avertissement et Remerciements	ix
1. Cadre de l'Etude et Définition	1
1.1 Le Niger, Cadre de l'Etude	1
1.2 Le Concept de Banques Céréalières (BC): Les Philosophies en Présence sur le Terrain	1
1.2.1 Objectif des BC	2
1.2.2 Fonctions des BC	3
2. Banques Céréalières: Procédure d'Etablissement, Structure Organique, Formation et Comptabilité	5
2.1 Procédure d'Etablissement des BC	6
2.2 Structure Organique et Fonctionnelle des BC	8
2.3 La Formation et les Documents Comptables	10
3. Evaluation des Stocks des Banques Céréalières	12
3.1 L'Etat des Stocks du BIT-ACOPAM	12
3.2 L'Etat des Stocks du BIT-Zinder	14
3.3 L'Etat des Stocks du GTZ	15
3.4 L'Etat des Stocks de la FAO	15
3.5 L'Etat des Stocks du CAV	16
4. Banques Céréalières: Aspects Juridiques et Activités de Crédit	19
4.1 Aspects Juridiques	19
4.2 Organisme de Crédit	21
5. Le Terrain: Compte Rendu de nos Visites	22
5.1 Le Projet BIT-ACOPAM	22
5.2 Le Projet BIT-Zinder	23
5.3 Le Projet GTZ	24
5.4 Le Projet FAO	26
5.5 Le Projet CAV	26
6. Conclusion and Recommendations	27
6.1 La Formation	28
6.2 La Rentabilité des BC et l'Harmonisation des BC	28
6.3 Aspect Institutionnel	30
Annexe A: Termes de Référence	32
Annexe B: Les Stocks du BIT-ACOPAM	33
Annexe C: Les Stocks du BIT-Zinder	35
Annexe D: Les Stocks du GTZ	37
Annexe E: Les Stocks de la FAO	39
Annexe F: Les Stocks du CAV	40
Références	41

LISTE DES SIGLES

ACOPAM	Actions coopératives entreprises avec l'aide du PAM
AG	Assemblée générale (d'une banque céréalière)
BC	Banques céréalières
BCC	Banques céréalières coopératives
BCV	Banques céréalières villageoises
BIT	Bureau International du Travail
CA	Conseil d'administration (d'une banque céréalière)
CAV	Campagne pour une Afrique Verte
CG	Comité de gestion (d'une banque céréalière)
CLUSA	Cooperative League of the USA
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DPA	Direction de la Production Agricole
DPC	Direction de la Promotion Coopérative
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc CFA (\$1 = 270 FCFA)
GCPS-NER-026-NET	Project FAO: Appui aux organismes céréaliers chargés de la commercialisation et de la gestion des stocks céréaliers (UNC-OPVN)
GM	Groupement mutualiste
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence allemande pour la coopération technique)
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (du Niger)
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDES	Plan de Développement Economique et Social
SNV	Association néerlandaise d'assistance
ULC	Union Locale des Coopératives
UNC	Union Nationale des Coopératives
URC	Union Régionale des Coopératives
USAID	United States Agency for International Development
USRC	Union Sous-Régionale des Coopératives

AVERTISSEMENT ET REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été établi lors d'une mission qui s'est déroulée du 13 mai au 3 juin 1990. Il a été financé par l'USAID dans le cadre d'un contrat avec Université du Michigan sous le volet "assistance technique" du "Niger Agricultural Sector Development Grant Project" (683-0246).

Les termes de référence de la mission entreprise au Niger sont présentés à l'Annexe A. Ceux-ci requièrent:

- i. L'étude des possibilités d'adoption d'un décret ou arrêté conférant aux banques céréales (BC) un statut juridique;
- ii. L'évaluation des stocks au niveau d'un échantillon de BC;
- iii. L'analyse de la structure organique et du système comptable des BC;
- iv. L'étude de la création d'une caisse d'épargne et de crédit.

Suite à cette mission sur le territoire nigérien, nous tenons à remercier (par ordre alphabétique):

Dr. ABBA Malam Boukar	Directeur, Direction des études et de la programmation, MAG/EL
M. ABDOURAHAMANE	Chef de service appui à l'action coopérative, Projet de développement rural, Tahoua
M. AKILOU Ali	Directeur, Direction des statistiques agricoles
Mme. Evelyne BASSELIN	Coordinatrice, Campagne pour une Afrique verte
M. HAROUNA Issa	Director, Union régionale des coopératives, Maradi
M. KOITE Cheik	CTP du projet GCPS-NER-026-NET
M. LAMINOU Hassane	Technician BIT, Maradi
M. LAMINOU Talier	Directeur, Union sous-régionale des coopératives, Ouallam
Mme. Lisa MATT	Déléguée, Cooperative League of the USA
M. RACHIDOU Ibrahim	Directeur, Union sous-régionale des coopératives, Tahoua
M. Jean-Claude RAMOND	Coordinateur, Campagne pour une Afrique verte
M. SEYNI Moussa	Technicien, Campagne pour une Afrique verte
M. Thomas SHAW	Projet caisses populaires, Zinder
M. SIDIBE Hassane	Direction de la production agricole
M. SOME Langon	Expert Comptable
M. SOUSSOU Moussa	Directeur Général de l'Union nationale des coopératives
M. Luc VANDEWEERD	Expert principal, Project BIT-Zinder
M. YAOU Zakari	Technicien, Direction de la promotion coopérative

Finalement, nous tenons à exprimer notre gratitude à Messieurs Michel KEITA, Ali MOHA, Charles STEEDMAN and Georges CONDE, sans lesquels cette mission n'aurait pas eu lieu.

1. CADRE DE L'ETUDE ET DEFINITION

1.1 Le Niger, Cadre de l'Etude

Le Niger est pauvre. Son sol ingrat et sa pluviométrie épisodique sont les inconvénients majeurs au développement de la production agricole. La production agricole nigérienne est principalement constituée par des cultures vivrières. Parmi ces cultures, le mil et le sorgho servent de nourriture de base à la majorité de la population. Le riz, le niébé, le manioc, les patates, les oignons, les tomates et l'arachide sont principalement des cultures d'appoints. Cependant, malgré sa part importante dans le revenu des habitants, l'agriculture stagne.¹

La stagnation des rendements de la production agricole auquel s'ajoute des conditions climatiques défavorables ont fait de la sécurité alimentaire l'une des préoccupations majeures du gouvernement nigérien.² Ces préoccupations sont contenues dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) de 1987-1991. Le PDES contient les trois priorités du gouvernement nigérien. Il s'agit tout d'abord de poursuivre les réformes fiscales, de rationaliser le secteur public et de promouvoir le développement du secteur privé. Il s'agit ensuite d'améliorer les revenus et l'emploi, d'inciter la population à la transformation des produits agricoles et à la consommation des produits locaux. Finalement, la préparation de l'avenir comprenant l'exploitation des ressources naturelles, la démographie, la jeunesse et l'intégration de la femme sont à promouvoir.

La philosophie des programmes de banques céréalières (BC) s'inscrit dans le cadre de la seconde priorité du PDES. Le concept de BC ainsi que les diverses philosophies rencontrées sur le terrain sont présentés au paragraphe 1.2.

1.2 Le Concept de Banques Céréalières (BC): Les Philosophies en Présence sur le Terrain

L'historique des BC est délicat à retracer. Il semblerait que le concept de BC soit né au Burkina Faso pendant les années 1970. En 1985, la première définition précise de la signification du terme BC a été proposée. Cette définition émane de la Table Ronde de Bamako organisée par la FAO, elle indique:

¹ Bakari Seidou indique que 80% des habitants vivent des revenus de l'agriculture. Voir: "L'impact des banques céréalières sur la vie socio-économique des villages dans l'arrondissement de Ouallam République du Niger." Université des Sciences et Techniques de Montpellier, 1989.

² La situation alimentaire a été critique ces dernières années, le taux d'autosuffisance alimentaire moyen n'a pas atteint 50%. Pour pallier à cette situation, des distributions gratuites sont organisées chaque année pendant la période de soudure. Les principaux agents de cette distribution sont l'état, l'U.S.A.I.D., la C.E.E. et la France.

une banque céréalière est une organisation villageoise ou inter-villageoise d'achat, de stockage et de vente de céréales destinées à garantir la sécurité alimentaire de la communauté villageoise, et gérée par un comité de gestion désigné par cette communauté.

Cette définition des BC contient deux éléments importants. D'une part, elle définit l'objectif des BC, d'autre part, elle décrit les fonctions des BC.

1.2.1 Objectif des BC

La Table Ronde de Bamako indique clairement que l'objectif des BC est d'assurer la sécurité alimentaire de la communauté villageoise. Il est intéressant de noter que la Table Ronde de Niamey de 1986 assigne aux BC des objectifs plus ambitieux. Selon cette Table Ronde, les BC doivent également:

- i. Améliorer l'accès des consommateurs à des céréales à un prix raisonnable, stabiliser les prix.
- ii. Permettre aux producteurs d'obtenir une rémunération raisonnable de l'effort de production.

Des prix raisonnables: L'état actuel des stocks des BC est limité. A court et moyen terme, il est peu probable que les BC puissent avoir un quelconque impact sur le niveau des prix au moment de la soudure.

Le bilan céréalier annuel du Niger est souvent déficitaire. Les volumes de céréales importées ainsi que les volumes de l'aide alimentaire suggèrent que le déficit moyen annuel s'élève à 100,000 tonnes. Le tonnage stocké par les BC des principaux projets est présenté dans le Tableau 1. A la lecture de celui-ci, il apparaît que les stocks des BC, bien que substantiels, sont loins de permettre la couverture des besoins.

Tableau 1: Les Tonnages des BC

Principaux projets	Tonnage stocké
FAO*	1 200
CAV*	1 100
BIT-ACOPAM	1 179
BIT-Zinder	840
GTZ	562
UNICEF*	400
Projet Keita, Africair*	600
<hr/>	<hr/>
TOTAL	5 881

* Approximation

En outre, il y a lieu d'adopter en matière de fixation des prix une attitude prudente. Si l'on souhaite que les BC deviennent des activités économiques rentables, il est nécessaire que les paysans apprennent à fixer les prix de vente au delà des coûts de revient. En attendant que les paysans soient à même de calculer un coût de revient, nous suggérons d'égaliser le prix de cession des BC avec les prix sur le marché au moment de la soudure.³

Une rémunération adéquate: Les producteurs nigériens consomment une grande partie des céréales produites.⁴ Bien que le solde de leur production puisse être acheté par les BC existant aux seins des villages, cette opération de commercialisation entre paysans et BC est soumise aux mêmes aléas que la production agricole. En période de bonne récolte, les BC se trouvent confrontées à un manque de liquidités pour pouvoir acheter les récoltes des paysans. En période de vaches maigres, il n'y a rien à acheter au niveau local et les BC sont bien souvent en rupture de stock. Lorsque cela se produit, les paysans sont obligés de s'alimenter en céréales dans les centres les plus proches.

Aux problèmes du manque de liquidités et à celui des aléas de la production agricole s'ajoute un problème d'incompréhension des paysans. Les interviews réalisées sur le terrain indiquent clairement que même lorsque la production a été excédentaire, la majorité des paysans n'envisagent ni de vendre ni de déposer leurs céréales dans la BC. Cette attitude est la conséquence du manque d'information mises à la disposition des paysans.

En conclusion, nous pensons qu'il est actuellement peu réaliste d'assigner aux BC d'autres objectifs que celui de la sécurité alimentaire. En fait, savoir que l'objectif de sécurité alimentaire est atteint serait déjà bien agréable.

1.2.2 Fonctions des BC

Selon la définition proposée par la Table Ronde de Bamako, les activités des BC comprennent: (i) l'achat de céréales, (ii) le stockage de céréales, et (iii) la vente de céréales. Compte tenu de cette définition, le calendrier des activités des BC s'établit comme suit:

³ Les éléments qu'il est souhaitable d'inclure dans le calcul du coût de revient sont présentés dans la conclusion de ce rapport.

⁴ Bernard Guillermain, Consultant G.L.G. estime la part des céréales commercialisées à 10 à 15% des céréales produites.

Figure 1: Calendrier d'exécution des tâches des BC⁵

Soudure		Récolte	Stockage	
mois: 07	09	12	01	06
	Cession Vente	Recupération Achat		Formation Traitement Construction

Compte tenu de ce calendrier, il apparaît clairement que l'objectif des BC est de couvrir les besoins de la population pendant les 3 à 4 mois de la période de soudure. La BC répond donc à un besoin aigu ressenti au moment de la soudure. A cet époque les volumes de céréales stockés par les cultivateurs se situent souvent en-dessous des besoins nutritionnels. Cette situation oblige les chefs d'exploitation à subir les taux d'intérêts usurier pratiqués par les commerçants.⁶

Les BC diffèrent donc des greniers villageois dont la fonction est d'aider les villageois en période de mauvaise récoltes. Cette fonction est d'ailleurs complétée par le stock de sécurité de l'OPVN.⁷

Nos visites sur le terrain nous ont permis d'observer que les fonctions des BC ont évolué. Cette évolution semble être la conséquence des expériences plus ou moins heureuses des organismes donateurs.

Les premières BC ne réalisaient que des opérations en nature. Dans ces BC, le fonds de roulement initial avait été fourni par l'organisme donateur et les paysans tentaient tant bien que mal de récupérer, en nature, moyennant un taux d'intérêt variant entre 25 et 50%, le montant des céréales prêtées. Ces BC dont le nombre diminue, fonctionnent au niveau des groupements mutualistes (GM) ou au niveau des coopératives.⁸

Nous pensons que ce type d'organisation des BC est destiné à disparaître. En effet, outre les problèmes posés par la difficulté de récupérer les céréales prêtées, le taux d'intérêt réel est

⁵ Ce schéma a été proposé par Monsieur Vandeweert, technicien du projet BIT-Zinder.

⁶ Selon le projet BIT-ACOPAM-IT-NOR-75-RAF-15, ces taux peuvent atteindre plus de 100%.

⁷ Pour garantir les approvisionnements urbains en céréales, l'écoulement de la production et stabiliser les prix, l'Etat a créé en 1970, l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN).

⁸ La structure coopérative est une structure pyramidale impliquant respectivement: UNC, URC, USRC, ULC, les coopératives et les GM. Cette structure pyramidale a donné lieu à des BC implantées au niveau des coopératives et à des BC implantées au niveau des GM.

susceptible d'être négatif. Lorsque l'année n'est pas trop mauvaise, les prix du mil s'élèvent à 30 FCFA par kg à Maradi, 55 FCFA par kg à Niamey et 60 FCFA à Agadez. En période de soudure, les prix atteignent 45 FCFA à Maradi, 80 FCFA à Niamey et 100 FCFA à Agadez. Lorsque l'année est moyenne, le taux moyen d'augmentation des prix est donc de l'ordre de 63%. En période de mauvaise récolte, les prix fluctuent plus largement. Sur les mêmes marchés, certains prix sont multipliés par 2 ou 3. Dans ce cas, il est difficile de concevoir pourquoi les paysans n'empruntent pas des céréales à la BC pendant la soudure pour les revendre sur les marchés locaux. Compte tenu de ces limitations, les organismes donateurs recommandent maintenant aux paysans de pratiquer des ventes au comptant.

Certaines BC constituées plus récemment, pratiquent le prêt en nature et la vente au comptant, d'autres ne pratiquent plus que la vente au comptant. Dans ces BC, malgré les difficultés liées à la fixation du prix de vente des céréales, les BC génèrent des liquidités. Ces liquidités sont soit gardées en caisse, soit placées sur un compte d'épargne. En général, le fonds de roulement initial provient également d'organismes donateurs et ces BC fonctionnent au niveau du GM ou de la cocréative.

Finalement, un troisième groupe de BC émerge depuis quelques années. Dans les BC de ce troisième groupe, les activités des BC concernent deux ou plusieurs zones géographiques: les BC situées en zones excédentaires ou dégageant des excédents vendent leurs produits aux BC situées en zones déficitaires.

La définition et les fonctions des BC étant définies, nous disposons des éléments nécessaires à l'évaluation de la procédure d'établissement des BC. La structure organique des BC, la formation reçue par les paysans ainsi que l'adéquation des documents comptables utilisés constituent également l'objet du point 2.

2. BANQUES CERELIERES: PROCEDURE D'ETABLISSEMENT, STRUCTURE ORGANIQUE, FORMATION ET COMPTABILITE

En vue d'évaluer les BC, l'efficacité de leur fonctionnement ainsi que la qualité de la formation dispensée aux paysans, nous avons lors de nos visites sur le terrain tenté de rassembler des informations concernant les éléments suivants:

- i. La procédure d'établissement des BC;
- ii. La structure organique et fonctionnelle des BC;
- iii. La formation et les documents comptables.

2.1 Procédure d'Etablissement des BC

Bien que les critères d'implantation des BC varient d'un organisme donateur à l'autre, cinq critères de sélection se dégagent de nos rencontres avec les techniciens des projets:⁹

- i. Les caractéristiques de la production agricole de la région considérée doivent être marginales ou déficitaires;
- ii. L'existence d'une BC est particulièrement utile dans les zones éloignées des sources d'approvisionnement;
- iii. Le dynamisme et l'esprit coopératif de la population villageoise sont évalués;
- iv. La taille du village doit être considérée;
- v. Le taux d'alphabétisation de la population est étudié.

Le choix de zones marginales ou déficitaires pour l'implantation de BC se justifie par le désir des organismes donateurs d'assurer la rentabilité des BC. Les zones structurellement déficitaires telle que la région d'Agadez, soulèvent des difficultés lors de la reconstitution des stocks. Cependant, l'expérience du projet CAV mérite d'être rappelée. Le CAV dispose de BC dans des zones déficitaires et dans des zones excédentaires. Les techniciens du projet organisent le transfert des céréales d'une zone à l'autre. Si ce type d'organisation des BC est destiné à se propager, ce premier critère d'implantation pourrait être abandonné.

L'éloignement des points de vente de l'OPVN et des grands marchés, second critère d'implantation des BC est destiné à assurer l'autosuffisance alimentaire dans les zones insuffisamment desservies en céréales. A nouveau, nous concevons aisément, vu le défi que pose le problème de la sécurité alimentaire, les raisons d'être de ce second critère. Cependant, nous ne pensons pas que l'objectif de sécurité alimentaire doive empêcher les paysans de déterminer librement les lieux où ils désirent implanter leurs BC. Leurs responsabilités impliquent de faire des BC des entreprises rentables pouvant éventuellement concurrencer les commerçants locaux et les magasins OPVN.

Le dynamisme et la motivation des paysans sont des facteurs indispensables à la réussite des projets BC. L'évaluation de ces facteurs dépasse le cadre de cette étude. Signalons cependant que lors de nos visites sur le terrain, nous avons constaté que dans certains villages les paysans ignorent à qui appartient la BC et qu'elles sont leurs responsabilités à son égard. Tant que cet état d'ignorance sera toléré, il est peu probable que les BC deviennent des activités rentables.

⁹ Dans ce rapport, le terme "technicien de projet" désigne les individus responsables de la gestion des BC. Pour la plus grande partie, ceux-ci sont des expatriés.

La taille du village est à prendre en considération. La réussite de l'opération BC dépend souvent du niveau de collaboration existant entre les villageois. La concentration des BC sur un seul village (BCV) de taille moyenne est donc souhaitable.

Dans le cadre de nos visites sur le terrain, nous avons étudié les deux structures d'accueil des BC, la coopérative (BCC) et le village (BCV).

Les BC créées avant 1987 étaient souvent implantées au niveau des coopératives. Chaque coopérative desservait un certain nombre de GM. Il est incontestable que les BCC présentent des avantages. Elles permettent de couvrir une zone plus large, et de réaliser des économies d'échelle. Cependant, ces avantages sont largement atténués par le manque de solidarité auquel ces BC sont confrontées. Bien qu'il soit prévu par les donateurs que les membres du comité de gestion soient élus "démocratiquement" par les représentants des GM, il apparaît clairement que la récupération des céréales prêtées s'effectue difficilement dans les BCC. En outre, comme mentionné précédemment certains paysans ne conçoivent pas que la BC leur appartient, même lorsqu'elle est implantée au niveau du village. Dans ce cas, que dire lorsque celle-ci est implantée au niveau de la coopérative? Il est donc recommandé que la structure d'accueil des BC soit le village.

Le niveau d'alphabétisation de la population est important. En effet, il est difficile de concevoir que les BC fonctionneront sans que les paysans responsables ne soient aptes à comprendre les principes de base de la comptabilité et de la gestion. Cependant, il n'y a aucune raison de pénaliser à priori un village dans lequel il n'y a pas d'alphabétisé. Pourquoi donc ne pas envisager des programmes de formation à plusieurs niveaux? En fait, des cours d'alphabétisation doivent être prévus et dispensés en priorité aux agriculteurs ne disposant pas du niveau d'alphabétisation nécessaire. En d'autres termes, l'absence d'agriculteurs alphabétisés ne devraient pas être un critère de sélection absolu.

En conclusion, il nous apparaît que les critères concernant d'une part les caractéristiques de la production agricole de la région et d'autre part l'éloignement des sources d'approvisionnement ne devraient pas être déterminants. Les critères trois, quatre et cinq concernant respectivement le dynamisme de la population, la structure du village et le taux d'alphabétisation méritent une attention particulière. Finalement nous pensons qu'à ces critères d'implantation des BC il est souhaitable d'inclure:

- i. Accessibilité de la BC.¹⁰ Ce critère est à prendre en considération si l'on souhaite que la philosophie du projet CAV, philosophie des échanges inter-zones, puissent s'intensifier.
- ii. Constitution du capital social de la BC par la population. Il est raisonnable d'envisager que des apports personnels permettront de responsabiliser les paysans. Après tout, il s'agit de leurs BC et de leurs stocks.

2.2 Structure Organique et Fonctionnelle des BC

Selon les projets considérés, la structure organique des BC diffère. Certaines BC fonctionnent selon une structure pyramidale à trois niveaux comprenant l'assemblée générale (AG), le conseil d'administration (CA) et le comité de gestion (CG). D'autres BC opèrent avec seul un comité de gestion. Le Tableau 2 fournit des indications concernant les tâches assignées à chacun de ces niveaux.

Tableau 2: Structure organique et tâches potentielles

Niveau	Tâches
Assemblée Générale (AG)	<ol style="list-style-type: none"> (1) Election du CA. (2) Règlement interne de la BC. (3) Mode de cession: prix, taux intérêts, répartition du stock, organisation du magasin de stockage. (4) Organisation de la commercialisation et de la récupération. (5) Affectation les bénéfiques.
Conseil d'Administration (CA)	Engage et supervise les tâches du comité de gestion.
Comité de Gestion (CG)	<ol style="list-style-type: none"> (1) Comptabilité. (2) Entretien du magasin. (3) Traitement des stocks. (4) Distribution et/ou vente des céréales. (5) Récupération et/ou achat des céréales.

¹⁰ Ce critère est à différencier du critère (ii) (voir p. 6). Le critère (ii) recommande l'établissement des BC dans les zones éloignées des sources d'approvisionnement, c'est-à-dire les points de vente OPVN et les grands marchés. Comme mentionné précédemment l'objectif de ce second critère est d'assurer l'approvisionnement dans les zones insuffisamment desservies en céréales. Par accessibilité de la BC, nous pensons à la facilité avec laquelle on peut atteindre la BC. Cet élément est important. En effet, comme nous le verrons dans la conclusion de ce rapport, les coûts de transport sont élevés. La facilité avec laquelle la BC peut être atteinte est une des façons de réduire ces coûts.

Lors de nos visites sur le terrain, nous avons tenté de comparer ces deux structures organiques des BC et de dégager des informations sur la régularité avec laquelle les paysans exercent leurs fonctions.

Les résultats de cette recherche indiquent que lorsque la structure organique retenue implique les niveaux AG, CA et CG, les paysans du niveau CA n'exercent pas les fonctions qui leurs sont assignées. La structure organique des BC peut donc être rationalisée et être réduite à deux niveaux: AG et CG. Cette structure devrait être étendue aux BC fonctionnant actuellement avec seul un comité de gestion. Il est souhaitable que l'engagement des membres du comité de gestion et la supervision des activités du comité de gestion soient effectués par l'AG. L'AG doit être constituée par l'ensemble des paysans membres de la BC ceux-ci ont un droit de regard sur leurs possessions.

En général, le comité de gestion regroupe 4 personnes: un président, un secrétaire, un trésorier, et un magasinier.¹¹ Les fonctions des membres du comité de gestion sont synthétisées dans le Tableau 3.

Tableau 3: Activités des membres du comité de gestion

Président	(1) Représentation de la BC. (2) Présidence des AG. (3) Suivi des activités.
Secrétaire	(1) Enregistrement comptables. (2) Classement des documents.
Trésaurier	(1) Gestion de la caisse. (2) Classement des documents.
Magasinier	(1) Entretien des stocks. (2) Pesée à la réception et à la distribution.

Bien que cela puisse sembler paradoxal, il est peut-être souhaitable d'inclure le chef du village dans le comité de gestion. Celui-ci pourrait exercer une fonction de représentation n'impliquant aucun pouvoir de décision réel mais lui permettant de se sentir, à tort ou à raison, concerné par la BC. Cette recommandation mérite une grande attention. Dans les BC ayant évincé le chef du village, il se produit parfois des conflits d'intérêts entre chef de village et comité de gestion.

Les tâches réalisées par les membres du comité de gestion varient largement. La qualité et la régularité des tâches accomplies semblent être fonctions du degré de formation initiale du paysan

¹¹ Dans certaines BC, à ces quatre membres s'ajoutent deux commissaires aux comptes. Ces commissaires aux comptes sont chargés de vérifier les opérations de la banque.

responsable, de la formation dispensée par l'organisme donateur et de la motivation du paysan responsable. En matière de formation, signalons que le suivi laisse parfois à désirer. Certains techniciens de projet sont submergés par des tâches administratives et ne disposent pas du temps nécessaire au suivi des paysans. D'autres techniciens conçoivent leur rôle de façon beaucoup trop autoritaire. Ils oublient également à qui la BC est destinée. Les paysans n'osent alors prendre aucune initiative. Ils attendent le passage du technicien qui prend toutes les décisions.

La formule adoptée par le projet CLUSA est à retenir. Des formateurs rémunérés par le projet parcourent le terrain s'occupant de la formation et du suivi de celle-ci. Bien que ce système semble fonctionner, nous nous demandons ce qu'il adviendra de ces formateurs lorsque le projet se retirera. Il convient de prendre des mesures à cet égard. Si les BC étaient des activités économiquement rentables, on pourrait envisager de répartir les coûts de fonctionnement des formateurs entre les BC. On pourrait même concevoir que cette répartition s'effectue au prorata du temps consacré par le formateur à la banque.

Le problème de la rémunération de la main d'oeuvre utilisées dans le cadre de la gestion des BC a également été étudié. L'absence de rémunération de la main d'oeuvre constitue un coût d'opportunité trop souvent ignoré.

Certains organismes donateurs prévoient une rémunération ayant la forme d'un salaire pour le secrétaire et le trésorier. D'autres organismes considèrent que le principe des BC implique la gratuité. Quoiqu'il en soit, tout le personnel des BC doit être rémunéré. L'absence d'une rémunération raisonnable est un facteur de démotivation. Elle encourage les détournements et rend les calculs de rentabilité erronés. Il s'agit donc d'évaluer le temps consacré par les paysans à la BC et de valoriser celui-ci. En attendant de pouvoir disposer de données permettant de réaliser cette évaluation, il est souhaitable d'utiliser un moyen pour rémunérer les gestionnaires des BC. A cet égard pour les BC réalisant encore des opérations en nature, nous recommandons que soit élargi le mode de rémunération adopté par le projet GTZ: après la campagne de commercialisation, si le taux de remboursement des céréales est de 100%, les gestionnaires de la BC reçoivent une partie des intérêts. Pour les BC effectuant des opérations au comptant, des prix préférentiels devraient être accordés aux membres du comité de gestion.

2.3 La Formation et les Documents Comptables

La formation dispensée par les organismes donateurs est de courte durée. Certains organismes donateurs prévoient quatre phases: (i) une phase d'information, (ii) une phase d'alphabétisation, (iii) une phase de formation en comptabilité et gestion, (iv) le suivi. Cette formation se déroule habituellement dans des centres en dehors du village et les organismes donateurs en supportent les frais.

La phase initiale d'information ne remplit pas les rôles qui lui sont assignés. Nous avons déjà indiqué que certains paysans ignorent que la BC leur appartient, nous ne reviendrons donc pas sur cet aspect.

La troisième phase de la formation concerne l'enseignement des principes de la comptabilité et de la gestion. Les documents utilisés dans le cadre des BC ainsi que leurs contenus sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4: Organisation de la comptabilité¹²

Document	Contenu
1. Fiche de répartition coop.	Montant des prêts, intérêts, impayés, totaux à rembourser par les GM.
2. Fiche de répartition GM	Montant des prêts, intérêts, impayés, totaux à rembourser par chefs de famille.
3. Carnet de reçus	Etablis lors des remboursements des prêts.
4. Fiche de stocks	Entrées et sorties de stock.
5. Fiche de récupération espèces	Enregistrer et convertir en kg les remboursements en espèces.
6. Fiche de récupération nature	Enregistrer les remboursements en nature.
7. Livre de caisse	Mouvements d'espèces.
8. Carte de membres	Nature de la part sociale.
9. Registre de membres	Récapitulatif des actionnaires.

Comme mentionné précédemment, l'avenir des BCC est précaire vu le manque de solidarité existant entre les coopératives et les GM. Ceci étant, les documents 1, 2, et 3 sont destinés à disparaître. En outre, vu le développement des BC réalisant des opérations au comptant, les documents 5 et 6 perdent leurs raisons d'exister. Finalement, contrairement aux organismes donateurs, nous ne considérons pas les documents 8 et 9 comme des documents comptables. En conclusion donc, parmi les documents utilisés actuellement, seul deux documents doivent être retenus: le livre de caisse et les fiches de stock. Le livre de caisse enregistrera les mouvements d'espèces: achat et vente et les fiches de stocks les mouvements en nature. Cette rationalisation

¹² Ce tableau comprend neuf documents. Certains organismes donateurs fonctionnent avec six documents, d'autres fonctionnent avec seulement quatre documents.

permettra certainement une meilleure qualité de la tenue des documents.¹³ L'ampleur du suivi de la formation dépend des organismes donateurs et sans doute de l'importance des fonds dont ils disposent. Quoiqu'il en soit, le projet BIT-Zinder semble avoir trouvé une bonne solution pour assurer l'efficacité du suivi. Les techniciens du projet réalisent une évaluation de la qualité de la tenue des documents comptables. Compte tenu des résultats de cette évaluation, ils organisent des séminaires de recyclage. Cette façon de procéder semble donner de bons résultats. Il serait souhaitable que les autres projets pensent à l'adopter.

3. EVALUATION DES STOCKS DES BANQUES CERÉALIERES

L'objectif des BC est d'assurer la sécurité alimentaire de ses membres pendant la période de soudure. Compte tenu de cet objectif, l'état des stocks des BC est un élément déterminant. Lors de nos rencontres avec les techniciens des projets, ainsi que lors de nos visites sur le terrain, nous avons tenté d'évaluer les stocks des BC des cinq organismes donateurs échantillonnés. Ces cinq organismes sont:

- i. Le BIT-ACOPAM
- ii. Le BIT-Zinder
- iii. La GTZ
- iv. La FAO
- v. Le CAV.

La sélection de ces organismes a été effectuée sur base de trois critères. D'une part, ceux-ci sont particulièrement actifs sur le territoire nigérien. D'autre part, le choix de ces cinq organismes nous a permis de visiter des BC réalisant des opérations en nature, des BC réalisant des opérations au comptant et des BC effectuant des transferts de céréales entre zones géographiques. Finalement, le choix de ces organismes nous a permis d'échantillonner des BCC et des BCV, des zones déficitaires et des zones excédentaires.

3.1 L'Etat des Stocks du BIT-ACOPAM

Comme l'indique l'Annexe B, le BIT-ACOPAM dispose de 31 BCC déservant 10,035 membres, soit une moyenne de 324 membres par BCC. Depuis 1985, le projet a mis sur pied 18 BCV regroupant 2180 familles, soit 121 familles par BCV.

¹³ Remarquons qu'à moyen terme, il serait utile que les gestionnaires des BC apprennent à composer un bilan et un compte de résultats.

Le stock initial consenti par le projet s'élève à 780 tonnes: 645 tonnes pour les BCC et 135 tonnes pour les BCV. En moyenne, chaque BCC a donc reçu environ 20 tonnes et une dizaine de tonnes a été mise à la disposition de chaque BCV.

Pour les banques qui effectuent des opérations en nature, les techniciens des projets déterminent le montant des céréales à "récupérer". Ils interprètent ce montant comme le nombre de tonnes de céréales qui devrait être en stock à la fin de la campagne de commercialisation. Il s'agit donc de la somme des quantités prêtées fois le taux d'intérêt en vigueur dans la BC. (Certains organismes donateurs incorporent un taux de croissance du stock.)

Pour la campagne de 1989, les techniciens du projet ont estimés que le montant des quantités à récupérer s'élève à 1232 tonnes pour les BCC et à 233 tonnes pour les BCV. Il s'agit donc selon ceux-ci de récupérer 1465 tonnes. Compte tenu de l'état des stocks en 1989 (780 tonnes pour les BCC et 199 tonnes pour les BCV), les techniciens du projet ont calculés le taux de récupération moyen atteint par les BC.¹⁴ Ce taux s'élève à 64% pour les BCC et à 89% pour les BCV.

Compte tenu des informations mises à notre disposition par les techniciens du projet, il nous a semblé intéressant d'établir le montant du stock théorique que les BC du projet aurait pu atteindre. La formule permet de déterminer ce stock:

$$S_i \times (1 + i)^t (1 - D)^t$$

avec S_i le stock initial
 i le taux d'intérêt
 t le nombre d'années d'existances de la BC
 D le pourcentage de défaut.

Utilisant cette formule, deux scénarios ont été envisagés. Le premier considère un pourcentage de défaut de remboursement de 0%, le total des céréales prêtées est remboursé à la BC. Dans ce cas, compte tenu de l'état des stocks en 1989 et d'un taux d'intérêt moyen de 25%, le pourcentage de remboursement atteint s'élève à 38% pour les BCC et à 65% pour les BCV. Le second scénario envisagé est plus réaliste. Il prend en considération un pourcentage de défaut annuel de 10%. Les résultats obtenus sont comparables à ceux présentés par les techniciens du projet, le taux de récupération des BCC s'élève maintenant à 65% et à 83% pour les BCV. Le pourcentage de défaut annuel moyen des BC est donc de l'ordre de 10%.

¹⁴ Le taux de récupération est calculé comme le rapport entre le montant des céréales en stock et le montant des céréales à récupérer.

Les informations recueillies présentées à l'Annexe B, nous permettent également d'élaborer un bref bilan alimentaire pour les BC du projet. L'élaboration de ce bilan repose sur l'estimation des besoins alimentaires nationaux. A ce propos, les données suivantes ont été utilisées:¹⁵

- i. "A partir de plusieurs études sur la consommation alimentaire, il ressort que les besoins par personne en fonction des diverses catégories de sexe et d'âge sont de 2400 calories par jour."
- ii. "Un kilo de produit comestible apporte 3500 calories en moyenne."

Compte tenu de ces informations, le stock de 1989 des BCC du projet BIT-ACOPAM permet de couvrir pendant la période de soudure 15% des besoins alimentaires de ses membres. Quant aux BCV, elles couvrent 18% des besoins.¹⁶

3.2 L'Etat des Stocks du BIT-Zinder

Les données relatives au projet BIT-Zinder sont présentées à l'Annexe C. Le projet dispose de 12 BCC et de 61 BCV déservant approximativement 4342 familles.¹⁷

Le stock initial consenti par le projet s'élève à 594 tonnes: 237 tonnes pour les BCC et 357 tonnes pour les BCV. Compte tenu de l'état des stocks en 1989 (356 tonnes pour les BCC et 483 tonnes pour les BCV), les techniciens du projet ont calculés que le taux de récupération moyen atteint par les BCC est de 104% et de 95% pour les BCV. Utilisant la formule ci-dessus et l'hypothèse d'un taux de défaut de 0%, le taux de récupération est de 62% pour les BCC et de 58% pour les BCV.¹⁸ Ce taux s'élève respectivement à 84% et à 80% si le scénario 2 est envisagé. Le taux de remboursement des BCV du projet BIT-Zinder est comparable à celui obtenu par le projet BIT-ACOPAM. Remarquons cependant que le taux de remboursement obtenu pour les BCC est beaucoup plus élevé pour le BIT-Zinder que pour le BIT-ACOPAM. Finalement, il est intéressant de noter que le taux de remboursement des BCC du projet BIT-Zinder est plus élevé que le taux de remboursement des BCV. Ce résultat est surprenant, les BCC posant habituellement un problème de solidarité entre leurs membres.

¹⁵ Ces données ont été extraites d'un rapport interne de l'USAID - Niamey.

¹⁶ Le taux de couverture des besoins alimentaire repose sur deux hypothèses: (i) la taille d'une famille moyenne est de sept individus, (ii) la durée moyenne de la période de soudure est de 105 jours.

¹⁷ Ce chiffre est à considérer avec prudence. En effet, comme l'indique l'Annexe B, nous ne disposons pas d'information précises.

¹⁸ Compte tenu des informations récoltées sur le terrain, nous faisons ici l'hypothèse que les BC du projet ont été constituées en 1985.

Le bilan alimentaire des BC du projet indique que le taux de couverture des besoins est de 22% pour les BCV.¹⁹

3.3 L'Etat des Stocks Du GTZ

L'Annexe D présente les données relatives au projet GTZ. Celui-ci dispose de 6 BCC et de 64 BCV.

Aucune information concernant le montant du stock initial et l'année de création des BC du projet n'a pu être relevée. Le montant du stock théorique ne peut donc être calculé et les scénarios 1 et 2 sont inapplicables. Le bilan alimentaire des BC du projet est inestimable également, nous ne disposons pas d'information concernant le nombre de membres des BCC et des BCV.

Les techniciens du projet estiment le taux de récupération à 57% pour les BCC et à 54% pour les BCV. Ces taux sont les plus faibles relevés jusqu'à présent. Le stock des BCC est de 281 tonnes et le stock des BCV est identique.

3.4 L'Etat des Stocks de la FAO

Les données relatives aux 11 BCC du projet FAO de l'arrondissement de Ouallam sont présentées à l'Annexe E. Le stock final des BCC du projet s'élève à 52 tonnes. Ce stock concerne 6 BC parmi les 11 BC répertoriées.

Le projet, qui préconise les ventes au comptant depuis 1988, a consenti aux BCC un fonds de roulement initial s'élevant à 12 125 100 FCFA, en moyenne 1 102 282 FCFA par BCC. Le montant des liquidités générées par les BCC est de 10 510 845 FCFA, dont 3 676 845 sont en caisse et 6 834 000 dans des comptes d'épargne.

Le projet recommande les ventes au comptant. Nous avons tenté de déterminer la rentabilité des banques. Les informations nécessaires pour ce calcul sont limitées. Nous disposons des données concernant les deux banques visitées.²⁰ Ces données sont présentées dans le Tableau 5.

¹⁹ Aucune estimation du bilan alimentaire des BCC n'est réalisable.

²⁰ Pour plus d'information concernant ces deux banques, voir le point 5: "Le terrain, compte rendu de nos visites".

Tableau 5: La Rentabilité de deux BC pratiquant des ventes au comptant

BC	Date*	Stocks (sacs)		Encaisse**	
		Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Diguinassa	7-88	150	-	-	-
	9-88	-	150	1 613	-
	11-88	346	-	-	1 575
Banimate	7-88	105	-	-	-
	9-88	-	105	1 153	-
	12-88	210	-	-	992
	1-90	-	61	396	-

* Date = date de réalisation de l'opération étudiée

** Encaisse = les montants en milliers de FCFA entrés (ventes) ou sortis (achats) de la BC.

Ces deux banques ont été créées en 1988. Aucune opération les concernant n'a été enregistrée pour l'année 1989.

En septembre 1988, la banque de Diguinassa a vendu l'ensemble des quantités constituant son fonds de roulement initial. Les céréales vendues, évaluées à 1 102 282 FCFA, ont généré un chiffre d'affaire de 1 613 000 FCFA. La première opération de la banque se solde donc par une marge brute positive de 510 718 FCFA. Cette marge brute, de l'ordre de 47%, permet certainement de couvrir les coûts directs (transport, manutention, ...) et les coûts indirects occasionnés par les opérations de la banque. La seconde opération de la banque a été d'affecter une partie du montant des ventes à l'achat de 346 sacs de céréales. Ces céréales ont été achetées en novembre, c'est-à-dire pendant la récolte. Si les paysans vendent ces céréales pendant la période de soudure, cette opération devrait également se solder par un profit. La banque de Diguinassa semble donc rentable.

La BC de Banimate fonctionne de façon similaire. La rentabilité de cette banque est cependant un peu plus faible. Cette banque a effectué des achats en janvier 1990, période durant laquelle les prix étaient un peu plus élevés.

3.5 L'Etat des Stocks du CAV

Comme l'indique l'Annexe F, les données récoltées pour le projet CAV concernent 13 BC sur un total de 51 BC instaurées par le projet. Le stock initial consenti par le projet est de 18,070,000 FCFA soit en moyenne 1,390,000 FCFA par BC.

Comme indiqué précédemment, la CAV organise des échanges inter-zones. Les 4 BC de Tanout assurent l'approvisionnement des 47 BC situées en zones déficitaires (Tera et Ouallam). Le mil, le sorgho, le maïs et le riz constituent la majorité des céréales échangées.

Durant la campagne de 1988-89, les 13 BC pour lesquelles nous disposons d'informations détaillées ont effectués des achats dont le montant s'élève à 39,847,300 FCFA, soit en moyenne 3,065,177 FCFA par BC. Les ventes réalisées par ces BC ont permis de récolter un montant de 44,525,630 FCFA. Le chiffre d'affaire s'élève donc à 4,678,330 FCFA soit en moyenne 359,872 FCFA par BC. Compte tenu des charges relatives à la manutention et les frais de transport, le bénéfice moyen réalisé par BC est de 18,408 FCFA, soit au total 239,300 FCFA.²¹ L'opération BC du projet CAV se solde donc par un bénéfice, l'AG dispose de 18,408 FCFA à affecter. Une partie de ce montant sert à rémunérer le comité de gestion. Les techniciens du projet indiquent cependant que la majorité de celui-ci est réinvesti dans la BC. Certaines BC utilisent également les bénéfices pour acheter du matériel (moulin, décortiqueuse ...).

Les résultats présentés ci-dessus concernent la campagne 1988-1989. Pour la campagne 1989-1990, les techniciens du projet ont précisé aux coopératives qu'une partie des bénéfices sera prélevée afin que les fonds prêtés soient remboursés et que d'autres coopératives puissent être constituées. Bien que cette opération de remboursement se conçoive aisément, il est important que les techniciens du projet réévalue la façon dont le bénéfice d'exploitation est calculé. En effet, les activités BC qu'ils ont mises en oeuvre dégagent un bénéfice. Cependant il serait fâcheux d'exiger de ces BC des remboursements trop importants. Cette pratique risquerait d'entraver la rentabilité et la viabilité des BC.

Le Tableau 6 fournit une synthèse des résultats obtenus en matière de situation de stockage des projets considérés.

²¹ Le montant du bénéfice calculé diffère considérablement du montant présenté par les responsables du projet. La différence provient de la procédure utilisée. Nous estimons que le bénéfice d'exploitation est constitué de la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation.

Tableau 6: Stocks des BCC et des BCV

BCC					
	ACOPAM	Zinder	GTZ	FAO	CAV
Nombre	31	12	6	11	13
Bén. Tot.	10,035	-	-	-	-
Bén. Moy.	324	-	-	-	-
Stock I.	645	237	-	12,125,100**	18,070,000**
Stock 89	780	356	281	52	-
%réc. Pro.	64%	104%	57%	-	-
%réc. SC1	38%	62%	-	-	-
%réc. SC2	65%	84%	-	-	-
Couv. Bes.	15%	-	-	-	-

BCV					
	ACOPAM	Zinder	GTZ	FAO	CAV
Nombre	18	61	64	-	-
Bén. Tot.	2,180	4342*	-	-	-
Bén. Moy.	121	-	-	-	-
Stock I.	135	357	-	-	-
Stock 89	199	483	281	-	-
%réc. Pro.	89%	95%	54%	-	-
%réc. SC1	65%	58%	-	-	-
%réc. SC2	83%	80%	-	-	-
Couv. Bes.	18%	22%	-	-	-

Nombre: Nombre de BC
 Bén. Tot., Bén. Moy.: Nombre totale et moyen de bénéficiaires
 Stock I., Stock 89: Stock initial et stock en 1989 en tonnes
 %réc. Pro.: Pourcentage de récupération du projet
 %réc. SC1, %réc. SC2: Pourcentage de récupération scénario 1 ou scénario 2
 Couv. Bes.: Taux de couverture des besoins

* données approximées
 ** FCFA

L'activité BC ne saurait être envisagée sans référence à l'environnement. La quatrième partie de ce rapport étudie le cadre juridique et institutionnel dans lequel les BC évoluent ainsi que la possibilité de création d'une caisse de crédit.

4. BANQUES CERELIERES: ASPECTS JURIDIQUES ET ACTIVITES DE CREDIT

4.1 Aspects Juridiques

Le monde rural n'a pas été favorisé par la politique de commercialisation en vigueur ces dernières années. Le système coopératif, destiné à amener les paysans à prendre conscience de la nécessité de gérer leurs affaires a été institué en 1984: l'UNCC a été dissoute et une nouvelle structure l'UNC a été instaurée.

La politique de développement actuelle se fonde sur quatre structures:

- i. Une structure gouvernementale représentée à tous les échelons administratifs.
- ii. Une structure politique ayant pour objectif de susciter l'initiative des villageois.
- iii. Une structure d'entraide, la Samariya, veillant sur l'unité, la sécurité et le bien être des villageois.
- iv. Une structure coopérative pour laquelle la formule retenue est l'autogestion et l'auto-encadrement.

L'ordonnance n° 89-010 et le décret n° 89-074 du 07 avril 1989 contiennent les changements apportés à la loi du 31 mai 1984. Ces changements concernent:

- i. Le statut légal;
- ii. La création;
- iii. Les objectifs;
- iv. L'adhésion;
- v. Le fonctionnement; et
- vi. La tutelle

des organisations rurales coopératives ou GM.

L'originalité de ces nouveaux textes se traduit par quatre éléments. Premièrement, les coopératives et les GM doivent maintenant avoir une activité réelle. Deuxièmement, l'automatisme de la qualité de membres est abandonné. Les paysans nigériens disposent du droit d'adhérer et d'abandonner le groupement coopératif ou mutualiste. Troisièmement, l'AG, dont les tâches sont plus explicitement définies, est maintenant autorisé à disposer du capital social en cas de dissolution.²² Quatrièmement, le rôle de l'organisme de tutelle est plus limité. Cet organisme n'a plus le droit d'agir comme conseiller et de "susciter" la création de GM. Le Tableau 7 présente la synthèse des modifications ayant eu lieu.

²² Le capital social est constitué par des parts nominatives souscrites par les membres.

Tableau 7: Principales modifications statutaires

	Ancienne loi	Nouvelle loi
Statut légal	<ul style="list-style-type: none"> o La coopérative n'est pas une personne juridique. o La totalité des personnes physiques sont les membres des GM. o L'adhésion est automatique. o Le retrait du groupe est interdit. 	<ul style="list-style-type: none"> o La coopérative est une société civile à personnel et capital variable. o Les personnes physiques choisissent leurs statuts. o L'adhésion doit être désirée. o Le retrait du groupe est libre.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> o Développement des activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> o Les coopératives sont les mandataires à titre non lucratif de leurs membres.
Tutelle	<ul style="list-style-type: none"> o Large pouvoir (y compris l'intervention quotidienne). 	<ul style="list-style-type: none"> o Pouvoir moins large.
Capital	<ul style="list-style-type: none"> o Pas d'obligation de constituer un capital social. 	<ul style="list-style-type: none"> o Constitution d'un capital social.

Les nouveaux décrets apportent aux coopératives et aux GM une plus grande souplesse. A long terme, il est à espérer que ces nouveaux textes permettront la décentralisation des tâches de l'état.

Plusieurs éléments doivent être mis en oeuvre si l'on souhaite que ces nouveaux textes aient un réel impact. Tout d'abord, un plan d'action de sensibilisation et d'information doit être élaboré. Ensuite, il serait bon de décider quel sera l'organisme responsable de la partie assistance aux coopératives pour l'adoption des nouveaux statuts et pour l'élaboration des règlements intérieurs. Finalement, rappelons que la solution économique à long terme pour les coopératives et les GM réside dans la recherche d'un équilibre entre les coûts de revient des activités entreprises et les revenus pour les agriculteurs. A moyen terme, l'introduction d'une forme de crédit rural pourrait contribuer à cet objectif.

Les activités des coopératives soumises à ces nouveaux textes comprennent: (i) l'approvisionnement, (ii) des activités promotionnelles, (iii) des activités sociales, (iv) la formation, et (v) la promotion de la femme. Les activités promotionnelles, créées grâce à l'appui des organismes donateurs sont: (i) les boutiques, (ii) les BC, (iii) les pharmacies, (iv) les magasins de stockage, et (v) les moulins. Le Tableau 8 fourni quelques chiffres concernant ces activités.

Tableau 8: Les Activités promotionnelles

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabery	Zinder	<u>Total</u>
Boutiques	15	13	18	44	34	41	27	192
BC	25	3	46	49	63	78	58	322
Pharmacies	3	2	-	24	36	-	1	66
Magasins de stockage	26	8	50	28	71	92	74	349
Moulins	7	18	40	49	32	83	33	262

Source: Rapport d'activités UNC, Novembre 1988

Malgré l'optimisme qu'ils peuvent engendrer, il est bon de se demander quel sera l'impact pour les BC de ce nouveau décret et de cette nouvelle ordonnance. L'impact de ces modifications risque d'être marginal. La possibilité pour les paysans nigériens de décider librement de faire partie du mouvement coopératifs est déjà d'application dans certaines BC. Certains organismes donateurs, désireux de travailler avec des "membres réelles", préconisent la vente de carte de membres et constituent ainsi une partie du capital social. L'adhésion à la BC est donc librement choisie par les paysans et le capital social constitué par les membres.

Pour les BC, il serait souhaitable d'élaborer un texte spécifiant en outre:

- (1) Les buts et objectifs des BC;
- (2) Les activités des BC;
- (3) La structure des BC;
- (4) La compétence des BC;
- (5) Les droits et les devoirs des membres des BC;
- (6) Les obligations et les sanctions des membres;
- (7) La délégation des pouvoirs des BC;
- (8) La rémunération des membres des BC; et
- (9) La constitution et la dissolution des BC.

L'adoption d'un décret incluant ces neuf points conférerait aux BC un statut juridique. Elles pourraient ainsi négocier avec des opérateurs économiques et éventuellement acquérir des prêts bancaires. Ce dernier point est abordé dans le paragraphe suivant.

4.2 Organisme de Crédit

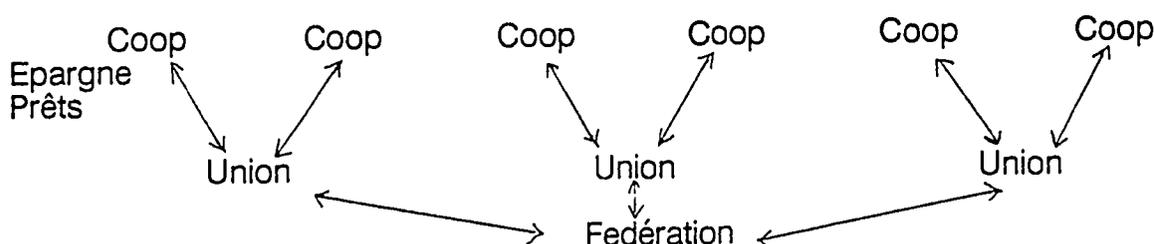
Le monde rural doit générer les ressources nécessaires à son développement si l'on veut éviter que l'état ne soit le seul bailleur de fonds. Le Niger ne peut donc se passer d'un organisme de financement du monde rural.

Cet organisme financier doit avoir les moyens de drainer l'épargne du monde rural et de distribuer des crédits au même niveau. Le drainage et la redistribution au niveau rural sont des éléments

primordiaux. Il faut éviter que l'épargne du monde rural ne soit drainée vers les villes. Cette tentation de transfert des fonds épargnés des campagnes vers les villes peut être forte. Le nombre de possibilités productives à return élevé est souvent plus importante dans les villes que dans les campagnes.

Pour encourager l'épargne du monde rural et développer des crédits au même niveau, il nous semble que la création d'une "Coopérative d'Épargne et de Crédit" (COOPEC) est appropriée. En effet, comme l'indique la Figure 2, les COOPEC présentent l'avantage de mobiliser l'épargne des ménages.

Figure 2: Le Crédit rural



Les caractéristiques des COOPEC sont d'obtenir des capitaux par l'attraction de petits dépôts garantis. Ces capitaux prennent la forme de prêts redistribués en priorité aux membres des coopératives. Les BC réalisent des opérations leurs permettant de générer des liquidités. Ces liquidités sont soit gardées en caisse, soit placées sur un compte d'épargne. Il est donc envisageable que les BC effectuent des dépôts dans des organismes financiers ayant la forme des COOPEC. Lors de nos visites sur le terrain, certains paysans ont exprimés le désir de développer des activités coopératives autour de la BC. Avec la création d'une possibilité de crédit rural, les BC pourraient être un pôle d'attraction villageois autour duquel d'autres activités économiques pourraient se développer.

5. LE TERRAIN: COMPTE RENDU DE NOS VISITES

5.1 Le Projet BIT-ACOPAM

Le BIT-ACOPAM, en partie financé par des capitaux norvégiens, est l'un des premiers projets à avoir encadré des BC dans la région de Maradi. Comme l'illustre l'Annexe B, le projet dispose de 18 BC implantées au niveau des coopératives et de 31 BC implantées au niveau GM.

La première BCC visitée est celle de Bambo, la seconde est située à Atchidakofoto. Les bâtiments de ces deux BC sont impressionnants. Ils sont en "dur" et chacun à une capacité d'environ 75 tonnes.²³ Ces bâtiments sont bien tenus. Ils sont propres et bien organisés. Le service de la protection des végétaux de Maradi vient de s'occuper de l'entretien des stocks.

La structure fonctionnelle des BC du projet correspond au schéma classique: un comité de gestion composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un magasinier. Les fonctions du président consistent à convoquer l'AG, et à s'occuper de la campagne de récupération. Le secrétaire est chargé de la tenue des documents comptables, documents d'ailleurs pas très bien tenus.²⁴

Le programme de formation du projet comprend quatre phases:

- i. Une phase de formation de masse;
- ii. Une phase de formation technique;
- iii. Une phase de formation en organisation; et
- iv. Une phase d'alphabétisation.

Les objectifs de la phase de formation de masse ne semblent pas atteints. Le président nous a indiqué que les paysans croient que les membres du comité de gestion sont rémunérés. La qualité de la formation technique et de la formation en gestion n'a pas pu être évaluée. Dans les deux BC visitées, les paysans ayant pu bénéficier de cette formation ont été chassés. En ce qui concerne l'alphabétisation, le secrétaire est le seul alphabétisé.

Les désirs des paysans sont difficiles à cerner. A la question de savoir quelle est la quantité de céréales qu'ils sont prêts à apporter à la BC pour en augmenter le stock ou pour obtenir des liquidités, les paysans nous ont indiqué qu'ils préfèrent garder leurs stocks chez eux ou écouler leurs céréales sur les marchés locaux. Ce manque d'intérêt pour la BC est surprenant si l'on veut bien tenir compte du fait que la demande de création de la BC émane des paysans et que ceux-ci participent à sa construction.

5.2 Le Projet BIT-Zinder

Le projet BIT-Zinder a bénéficié de l'expérience du projet BIT-ACOPAM. Pendant sa deuxième phase, (la première phase du projet a débuté en 1985 et une troisième phase est prévue), le projet a privilégié l'activité BCV par rapport à l'activité BCC. Comme le projet de l'arrondissement de Maradi (BIT-ACOPAM), le projet BIT-Zinder diversifie ses activités, des dépôts pharmaceutiques et des

²³ Les magasins de stockages du projet, d'une capacité de 45, 50 ou 75 tonnes sont construits avec la participation de la population. La dotation initiale (PAM) couvre 10% des besoins pendant la soudure. Elle n'est pas remboursable.

²⁴ Le livre de caisse dont l'importance est évidente vu l'introduction dans les BC de ventes au comptant contient des kg au lieu de montants.

activités féminines ont été mises en oeuvre. Les données concernant le projet sont présentées à l'Annexe C. Ces données ne concernent que le département de Zinder. Lors de nos visites sur le terrain la BC d'Aroungouza a été visitée.

Les bâtiments abritant les BC du projet sont de deux types:

- i. Magasin en semi-dur d'une capacité de 30 tonnes.
- ii. Magasin hybride réalisé à l'aide de deux contenaires métalliques et d'un bâtiment central en semi-dur. La capacité totale de ce type de BC est d'environ 85 tonnes.²⁵

Le projet BIT-Zinder étant plus ou moins une émanation du projet BIT-ACOPAM de Maradi, le schéma organisationnel et les fonctions des membres des coopératives et des GM sont similaires.

Le comité de gestion assure le fonctionnement des BC.²⁶ Aux quatre membres de ce comité s'ajoute deux commissaires aux comptes.

Les documents comptables sont bien tenus:

- i. Livre de caisse;
- ii. Cahier de distribution;
- iii. Cahier de récupération;
- iv. Carnet de reçu;
- v. Fiche de stock;
- vi. Cahier des adhérents; et
- vii. Livre de banque.

Les totaux sont plus ou moins régulièrement réalisés et aucune erreur importante n'a été relevée. Ceci est certainement lié à l'importance du suivi et des recyclages réalisés par les techniciens du projet. Le suivi s'effectue pendant trois ou quatre campagnes de commercialisation et des séminaires de recyclage sont organisés pour les membres du comité de gestion.

Le BIT-Zinder a pour objectif de travailler avec des membres réels. En vue d'assurer la réalisation de cet objectif, des cartes de membres ont été mises en vente.

5.3 Le Projet GTZ

Le projet GTZ tente également de développer le monde rural. Ce projet regroupe 62 BC implantées au niveau du village. Dans le cadre de notre étude, deux BCV ont été visitées: la BCV de Founkoye et la BCV de Sabon-Gary.

²⁵ Selon les techniciens du projet, ce type d'organisation réduit le coût de construction.

²⁶ C'est encore le service de la protection des végétaux qui assurent l'entretien des stocks. Le projet finance l'opération.

Le capital de départ des BCV du projet GTZ est constitué par des apports en nature de 50 kg de céréales par famille. Ce fonds de roulement initial, remboursable en quatre annuités sert à la création d'autres BCV. Depuis 1990, le projet préconise les ventes au comptant.²⁷ Les techniciens évoquent trois raisons justifiant cette modification du système de gestion des BC:

- i. Les ventes au comptant facilitent la gestion des BC.
- ii. Pendant les années déficitaires, les ventes au comptant permettent aux paysans de s'alimenter en céréales dans d'autres zones
- iii. Les ventes au comptant réduisent les possibilités de "tricherie".

Les critères d'implantation des BC du projet GTZ sont similaires à ceux des autres projets visités. Les bâtiments abritant la banque sont construits par la population, ceux-ci sont en "banco". Dans les BC visitées, les paysans stockent du mil, du niébé et des engrais.

Les BC du projet GTZ sont gérées par six paysans: (i) deux présidents, (ii) un secrétaire, (iii) un trésorier, et (iv) deux commissaires aux comptes. L'un des présidents est actif. Ses fonctions incluent la convocation des AG, la campagne de distribution et la campagne de récupération. Le second président ne dispose que du titre honorifique de président. Il n'a pas de réels pouvoirs de décision. Ce dédoublement des fonctions "présidentielles" peut sembler surprenant. Cependant, lorsque l'on sait que c'est le chef du village qui détient ce titre honorifique, on comprend aisément que les techniciens du projet ont trouvé ici un moyen de ménager les susceptibilités. Le secrétaire est chargé de la tenue des documents comptables et de l'établissement des procès verbaux. Les documents comptables, similaires à ceux utilisés par les autres organismes donateurs, comprennent un compte d'exploitation simplifié. Ce compte d'exploitation inclut les charges salariales,²⁸ les charges d'entretien et la sacherie. Les produits sont constitués par le chiffre d'affaire "potentiel".²⁹

La formation des membres du comité de gestion s'effectue pendant la saison sèche au Centre de Perfectionnement Technique le plus proche. Celle-ci d'une durée de dix jours semble adéquate si l'on en juge par la qualité acceptable de la tenue des documents comptables.

L'Annexe D contient des informations techniques récoltées en matière de stockage.

²⁷ Avant 1990, les BC du projet pratiquaient des prêts en nature moyennant un taux d'intérêt de 50%.

²⁸ Si le remboursement des prêts s'effectue à 100%, les membres du comité de gestion reçoivent 2% des intérêts perçus.

²⁹ Les techniciens du projet préconisent un prix de vente équivalent à celui du marché moins 5%.

5.4 Le Projet FAO

Le projet GCP-NER-026-NET, financé par les Pays-Bas est exécuté par la FAO. Ce projet gère deux programmes de constitution de BC, 30 BC FAO et 49 BC SNV. Les BC, installées au niveau des coopératives, reçoivent des palettes et des dotations de fonctionnement non remboursables.

Nous avons rassemblé des informations techniques concernant 11 BCC (voir Annexe E) installées dans l'arrondissement d'Ouallam. La BCC de Diguinassa ainsi que celle de Banimata ont été visitées. Ces deux BCC réalisent des ventes au comptant et génèrent des liquidités dont le montant s'élève à 2,851,000 FCFA. Les magasins de stockage sont d'une capacité d'environ 50 tonnes.

L'organisation des BC et les fonctions des membres du comité de gestion sont similaires à ce qui a été présentés précédemment.

Les documents comptables sont bien tenus (carnet de reçu, livre de stock et livre de caisse). La formation en comptabilité semble atteindre ces objectifs. Dans le cadre des BC visitées, nous avons même pu observer des procès verbaux. En matière de formation, le projet recrute un instructeur au niveau du village. Celui-ci, chargé de la formation des membres du comité de gestion, reçoit un salaire mensuel.

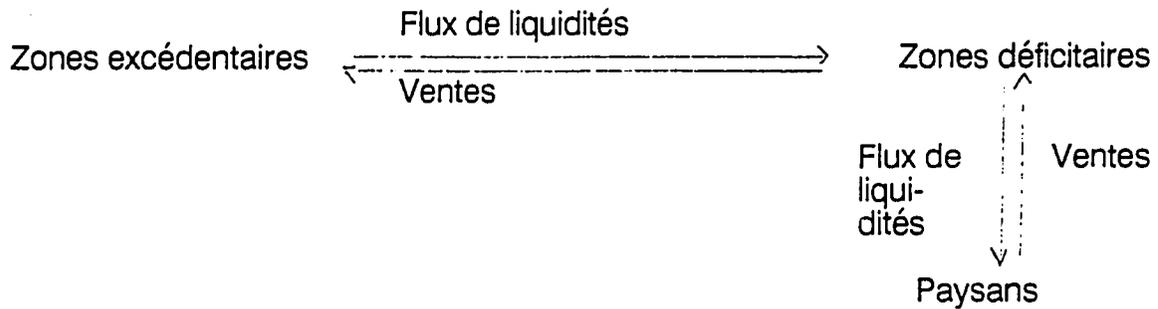
Les paysans de la deuxième BC visitées ignorent à qui appartient la BC. Ils indiquent que celle-ci est la propriété du responsable USRC nous accompagnant. Le projet FAO réalise ses activités en collaboration avec les structures administratives nigériennes. Cependant, il nous semble important de responsabiliser les paysans. Ils doivent prendre conscience de leurs propriétés, de leurs devoirs et de leurs droits.

Le rôle du représentant de l'USRC est prédominant dans la gestion des BC du projet. Le suivi des BC FAO et SNV doit être assuré par les USRC qui reçoivent des dotations en carburant pour une visite mensuelle. Le projet, qui semble avoir bénéficié de bonnes conditions pour son démarrage prévoit la rétribution des membres du comité de gestion.

5.5 Le Projet CAV

Au Niger, le CAV a entrepris de dynamiser les BCC et plus particulièrement les échanges inter-banques. Des ventes au comptant sont réalisées entre les zones excédentaires et les zones déficitaires selon le schéma présent ci-dessous:

Figure 3: Organisation du projet CAV



Le CAV dispose actuellement de 51 BC dont quatre sont situées en zones excédentaires et 47 en zones déficitaires. Selon les responsables de projet, les quatre BC de la zone excédentaire assurent l'approvisionnement à des prix raisonnables (en moyenne 20% en dessous des prix fixés sur le marché) des 47 BC en zones déficitaires. A priori donc, le dynamique des échanges coopératifs du CAV semble contribuer largement à l'objectif d'auto-suffisance alimentaire.

En tant qu'ONG "plus ou moins" détachée de l'UNC, le CAV soutraite avec le CLUSA qui s'occupe de la formation des intéressés. Celle-ci semble atteindre ses objectifs, les paysans se plaignent cependant de ne pas avoir reçu de formation concernant l'entretien des stocks. L'apport initial du CAV 1,500,000 FCFA (120 tonnes par BC) est à rembourser. Nos visites sur le terrain nous ont amenées à visiter la BC de Dangazi et celle de Fanaka. Dans ces BC les bâtiments sont en dur, propres et bien tenus.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A court- et moyen-terme, il est probable qu'avec l'aide des donateurs, les BC participeront à l'achèvement de l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

A long-terme, il est à espérer que par leur intervention dans le ravitaillement, les BC pourront encourager l'autonomie villageoise. Elles renforceront alors la solidarité au niveau local et assureront le développement d'autres activités.

La politique actuelle concernant les réformes du secteur agricole préconise la réduction de l'intervention de l'état et l'émergence du secteur privé. Une des façons d'atteindre cet objectif est de recourir à la participation villageoise. Cette participation accrue peut-être réalisée par le biais de la création d'entreprises locales. Les BC existant actuellement et les BC à créer doivent être aménagées de sorte à devenir de réelles entreprises locales.

L'analyse de la situation actuelle indique que trois éléments doivent être privilégiés si l'on souhaite que les BC atteignent un jour ce statut d'entreprises locales. Il s'agit de (i) d'amplifier la formation reçue par les membres du comité de gestion, (ii) d'assurer la rentabilité des BC et l'harmonisation de leur fonctionnement, (iii) d'aménager le cadre institutionnel dans lequel les BC évoluent.

6.1 La Formation

Les BC doivent être gérées par des organisations villageoises. L'objectif à atteindre est donc que les banques fonctionnent sur une base autonome. Elles doivent être indépendante des organismes officiels. Bien qu'il soit sans doute prématuré de tirer des conclusions définitives concernant les programmes de formation, il nous semble adéquat de rappeler qu'un effort important doit être déployé. A cet égard, deux recommandations émergent:

(1) Les programmes de formation doivent impérativement amplifier le volet "information". Ce volet constitue la condition nécessaire à la réussite de l'opération BC. Les BC, comme d'autres d'activités de développement mises sous le contrôle des villageois, risquent de disparaître si un effort important n'est pas réalisé dans ce sens.

(2) La formation doit être un processus "continu". L'aspect suivi de la formation doit être amplifié. Les techniciens des projets doivent établir et utiliser des critères pour évaluer la formation des paysans et envisager des programmes de recyclages.

6.2 La Rentabilité des BC et l'Harmonisation des BC

La réussite de l'opération BC exige que celles-ci soient des entreprises rentables. Les BC effectuant des opérations en nature ne nous semblent pas répondre à cette exigence. Outre les difficultés liées à la récupération des céréales prêtées, les BC effectuant des opérations en nature pratiquent un taux d'intérêt négatif sur les quantités prêtées. Nous recommandons donc que:

(3) Les BC réalisent des ventes au comptant.

Dans ce cas, la responsabilité des membres du comité de gestion sera de s'assurer que la banque dont ils ont la charge génère une marge nette positive. Leurs responsabilités inclura également la gestion des opérations de la banque, c'est-à-dire: (i) l'achat, (ii) le stockage, et (iii) la vente.

L'achat: L'expérience a montré que les BC sont souvent confrontées à des difficultés liées à l'approvisionnement. Les quantités de céréales offertes à la BC sont souvent insuffisantes. La pénurie des approvisionnements est la conséquence de plusieurs éléments. Le premier est certainement lié à la localisation des BC dans des zones marginales et déficitaires. Ces zones ont par définition une production faible. Le second élément susceptible d'entraver la bonne marche de l'opération d'approvisionnement est lié aux agriculteurs. Comme mentionné précédemment, nombreux sont les agriculteurs qui préfèrent garder leurs stocks chez eux ou les vendre sur les marchés locaux.

Il est donc important que la première phase de la formation aie pour objectif d'expliquer aux paysans quels sont les avantages potentiels des stocks collectifs si l'on souhaite les convaincre de vendre en priorité à la BC. En fait, si les BC deviennent des entreprises rentables, l'avantage principale qu'elles offriront sera un service à de meilleures conditions.

Le stockage: Le stockage des céréales doit également être abordé avec précaution. L'organisation du magasin de stockage, le nettoyage de celui-ci et la protection contre les insectes doivent être envisagés soigneusement. Lorsque l'année aura été très bonne, il est possible que la demande de céréales soit inférieure à l'offre. Les membres de l'AG et du comité de gestion devront décider de l'affectation des excédants. Dans ce cas, l'organisation des banques CAV offre une solution.

La vente: La troisième phase de l'activité du comité de gestion, la vente, est sans conteste la plus délicate. La détermination du prix de vente et donc des coûts de revient est l'élément central de l'opération. Nos visites sur le terrain indiquent clairement que l'état actuel des connaissances des paysans en matière de comptabilité et de gestion ne leur permet pas de fixer correctement les prix.

En ce qui concerne les coûts de revient, nous suggérons que soit comptabilisé: (i) les achats valorisés au prix d'achat, (ii) les report des années antérieurs valorisés au coût de revient de ces années, et (iii) les coûts directs et indirectes liés à l'exploitation. Ces coûts incluent les frais liés à la sacherie, les rémunération, les frais de transport, les coûts d'entretien, les coûts des réparations, les charges administratives, les charges financières et des frais pour l'ammortissement des bâtiments et du matériel.

Il incombe aux organismes donateurs d'aider les paysans à réaliser ces trois phases de la gestion des BC. Nous pensons que la tâche de ces organismes pourrait être simplifiée si les BC étaient harmonisées et si leur structure était rationalisée. A cet égard, nous proposons que:

(4) Les BC soient harmonisées.

Les critères d'implantation des BC doivent être revu et corrigés. Les critères suivants semblent pertinents:

- i. Le dynamisme de la population et la structure du village sont les critères déterminants. Sans un soutien et une participation massive des villageois, les BC sont tôt ou tard condamnées à l'échec.
- ii. L'alphabétisation des villageois améliore la gestion de la BC. Cependant, comme indiqué précédemment, il n'y a aucune raison de pénaliser a priori un village dans lequel le nombre d'alphabétisé est faible. Ce qu'il faut c'est envisager des programmes de formation à plusieurs niveaux.
- iii. L'adjonction des critères concernant l'accessibilité de la zone et la constitution du capital par la population est souhaitable.

La structure organique des BC devrait inclure une AG ainsi qu'un CG. Outre le président, le trésorier, le magasinier et le secrétaire, le CG devrait inclure le chef de village.

Les documents comptables devraient être rationalisés. Dans un premier temps, les fiches de stock et le livre de caisse sont suffisants. Le livre de caisse enregistrera les mouvements d'espèces: achat et vente et les fiches de stocks les mouvements en nature. Cette rationalisation permettra certainement une meilleure qualité de la tenue des documents. Des cartes de membres et un registre des membres doivent également être tenus.

(5) Il faudrait envisager la création d'une O.N.G. responsable des opérations des BC. Celle-ci aurait pour but d'aider les organismes donateurs à harmoniser leurs efforts.

Avant d'aborder l'aspect institutionnel de l'activité BC, signalons que le rôle des femmes doit être amplifiés. Les femmes participent souvent activement à la commercialisation des céréales. De plus, elles sont souvent responsable du ravitaillement. Elles devraient donc être encouragées à participer aux décisions et apporter leurs concours aux opérations de la BC.

6.3 Aspect Institutionnel

Il est également souhaitable que le gouvernement nigérien donnent à ses groupements villageois un réel statut juridique. Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport, le décret n° 89-079 et l'ordonnance n° 89-100 concernant les coopératives et les GM modifient le statut des organismes coopératives. A cet égard, un petit document contenant les quatre modifications majeures apportées à la loi doit être divulgué. Les techniciens des projets et les paysans doivent être informés. Ceci nous amène à nos dernières recommandations:

(6) Un document doit être divulgué, celui-ci doit informer la population des modifications concernant:

- i. le fait que les coopératives et les GM doivent avoir une réelle activité économique;
- ii. les coopératives et les GM ont maintenant le statut d'une société civile à capital variable;
- iii. l'automatisme du statut de membres des coopératives et des GM est abandonné;
- iv. Les coopératives et les GM peuvent disposer de leurs capitaux en cas de dissolution.

(7) Un nouveau décret spécifiant le concept, l'objectif et les fonctions des BC devraient être préparé et soumis aux autorités. Il est souhaitable que ce décret spécifie:

1. les buts et objectifs des BC;
2. les activités des BC;
3. la structure des BC;
4. la compétence des BC;
5. les droits et les devoirs des membres des BC;
6. les obligations et les sanctions des membres;
7. la délégation des pouvoirs des BC;

8. la rémunération des membres des BC;
9. la constitution et la dissolution des BC.

L'adoption d'un décret incluant ces neuf points conférerait aux BC un statut juridique. Elles pourraient ainsi négocier avec des opérateurs économiques et éventuellement acquérir des prêts bancaires. En matière de prêts bancaires, les BC générant des liquidités pourraient utiliser les services des COOPEC.

ANNEXE A: TERMES DE REFERENCE

1. Mission

- a. Etudier les possibilités d'adoption et de promulgation d'un décret ou arrêté conférant à ces banques céréalières un statut juridique leur permettant d'acquérir des prêts bancaires, de négocier avec des opérateurs économiques et enfin d'ester en justice.
- b. Evaluer les stocks au niveau d'un échantillon de banques céréalières et de dégager des recommandations pour une meilleure évaluation des stocks.
- c. Analyser la structure organique, le système de gestion comptable et proposer un système adapté à la situation de ces banques et maîtrisable par les intéressés. Envisager des stages de formation pratique pour les gestionnaires.
- d. Etudier les possibilités avec les intéressés de la création parallèle d'une caisse d'épargne et de crédit appelée à octroyer des prêts d'investissement d'un certain montant afin de garantir les prêts.

2. Méthodologie

- a. Visites à Niamey:
 - (1) Recherche documentaires
 - (2) Visite aux donateurs intéressés.
- b. Visites sur le terrain:
 - (1) Enquête de 10 banques céréalières
 - (2) Visite des organisations locales, étatiques et privées aux lieux d'implantation des banques.

3. Calendrier d'exécution

Le consultant dispose de 3 semaines de visites sur le terrain et une semaine aux USA pour achever le rapport.

ANNEXE B: LES STOCKS DU BIT-ACOPAM

BIT-ACOPAM

BCC	Nombre benefi.	Stock initial	Qtes a recup.	Stock 1989-1990	Solde a recup.	% recup.
1 Atchidakofofo	198	29,750	42,462	21,062	21,400	49.60
2 Atconilafia	513	30,000	43,566	33,571	9,995	77.21
3 Badaria	320	20,000	36,925	19,701	17,225	53.35
4 Bamo	634	25,000	38,000	31,380	6,453	83.17
5 Batchaka	236	20,000	33,360	30,514	22,846	57.19
6 Chadakori	186	20,000	23,249	12,304	10,945	52.92
7 Dadani	213	20,000	42,758	34,962	7,796	81.77
8 Dan Ai Sascua	167	20,000	25,461	18,072	8,389	68.30
9 Dan Goulbi	232	25,000	37,240	13,500	23,740	36.25
10 Dan Keri	433	23,000	33,392	20,777	12,615	62.22
11 Dan Kori	170	23,740	25,250	18,500	6,550	73.56
12 Dan Malam	208		29,384	23,213	6,571	77.58
13 Dara	449	23,350	35,184	15,000	20,184	42.53
14 Dargue	353	19,100	30,361	25,789	3,572	38.23
15 Debi	376	18,700	27,297	19,213	8,079	70.40
16 Fatouma	383	20,000	45,750	29,967	15,783	65.50
17 Gakoudi	30	9,180	10,367	7,300	3,067	70.26
18 Djantoudou	214	20,000	45,564	36,000	9,564	79.31
19 Guidan Galadima	124	5,000	20,718	15,236	5,482	73.54
20 Guidan Taweye	685	25,000	36,511	25,155	11,356	68.90
21 Guidan Wari	893	20,000	55,687	50,158	5,519	90.09
22 Kanan Bakache	250		28,155	21,657	6,498	76.92
23 Korin Habdja	163	23,550	51,735	46,500	5,235	89.38
24 Kotare	133	14,220	19,178	12,000	7,178	62.57
25 Koudou	350	20,000	61,550	22,575	38,975	36.68
26 Cura	189	15,000	21,437	16,129	5,308	75.24
27 Roumbou	318	20,000	39,696	13,471	26,225	33.94
28 Sabar	276	20,000	54,543	33,313	21,230	61.08
29 Sae Saboua	296	20,000	37,813	15,950	21,863	42.13
30 Sarba	394	20,000	24,585	19,256	5,329	78.32
31 Sarkin Arewa	350	14,400	31,160	17,200	13,960	55.20
32 Sarkin Haoussa	56	10,000	11,046	9,300	1,746	84.19
33 Soly	279	20,000	50,055	32,646	17,409	65.22
34 Taqriss	262	20,000	44,977	32,655	12,322	72.50
35 Tapkin Guiwa	75	20,000	54,205	29,663	24,542	54.72
36 Wakasso	266	20,000	56,280	24,214	32,066	43.02
37 Zarounmeya	640	20,588	31,058	28,300	2,758	91.12
38 Aitadan	103	9,000	12,093	11,500	593	95.10
39 Attantane	65	6,000	7,500	7,500	0	100.00
40 Janbacuchi	80	8,000	10,000	9,500	500	95.00
41 Mallamoua	63		7,500	7,500	0	100.00
42 Nanaya	67		8,500	8,500	0	100.00
43 Guidan Kiabeye	90	9,000	11,250	11,250	0	100.00
44 Guidan Taweye	85	8,000	10,500	6,701	3,799	63.32
45 Issawane	76	7,000	7,500	7,500	0	100.00
46 In Walla	89	6,000	7,335	6,250	1,085	85.21
47 Kalgo	50	5,000	7,300	7,800	0	100.00
48 Guidan Kache	86		5,750	5,750	0	100.00
49 Kafin Kafin Kassao	47		12,500	12,300	200	98.40
STATISTIQUE						
Total	12,215	761,678	1,466,141	979,969	486,172	
Mean	249	17,713	29,921	19,999	9,922	73.107

BCV	Nombre benefi.	Stock initial	Qtes a recup.	Stock 1989-1990	Solde a recup.	% recup
1 Gakoudi	30	9,180	10,387	7,300	3,087	70.28
2 Kanan Bakache	250		28,155	21,657	6,498	76.92
3 Kotare	133	14,220	19,178	12,000	7,178	62.57
4 Sarkin Haoussa	56	10,000	11,046	9,300	1,746	84.19
5 Zarounmeya	640	20,588	31,058	28,300	2,758	91.12
6 Aitadan	103	9,000	12,093	11,500	593	95.10
7 Attantane	65	6,000	7,500	7,500	0	100.00
8 Janbaouchi	80	8,000	10,000	9,500	500	95.00
9 Mallamoua	63		7,500	7,500	0	100.00
10 Nanaya	67		8,500	8,500	0	100.00
11 Guidan Kiabeye	90	9,000	11,250	11,250	0	100.00
12 Guidan Taweeye	85	8,000	10,500	6,701	3,799	63.82
13 Issawane	76	7,000	7,500	7,500	0	100.00
14 In Walla	89	6,000	7,335	6,250	1,085	85.21
15 Kalgo	50	5,000	7,300	7,800	0	100.00
16 Guidan Kache	86		5,750	5,750	0	100.00
17 Kafin Kafin Kassao	47		12,500	12,300	200	98.40
18 Dan Kori	170	23,740	25,250	18,600	6,650	73.66
STATISTIQUE						
Total	2,180	135,728	233,302	199,208	34,094	
Mean	121	10,441	12,961	11,067	1,894	88.682

ANNEXE C: LES STOCKS DU BIT-ZINDER

BIT-ZINDER

BCC	Nbre benef.	Stock Init.	Crtn.	Qtes Recup.	Stock 89-90	Solde Recup.	% recup. Zinder	
1	Jambirdji	-	20,000	-	-	37,550	37,550	100%
2	Beykori	-	20,000	-	-	44,950	44,950	100%
3	Angeol Kere	-	15,000	-	-	19,087	19,087	100%
4	Koudidihi	-	17,500	-	-	16,800	16,800	100%
5	Kounjanjan	-	20,000	-	-	33,340	33,340	100%
6	Dangoudaou	-	25,000	-	-	43,260	43,260	100%
7	Katofou	-	17,500	-	-	27,638	27,638	100%
8	Doundou	-	22,000	-	-	29,775	23,225	78%
9	Gazamni	-	25,000	-	-	23,500	24,350	104%
10	Dagradi	-	15,000	-	-	21,100	11,600	55%
11	Gagawa	-	20,000	-	-	33,615	33,615	100%
12	Sabon Kafi	-	20,000	-	-	25,589	25,589	100%
Stat. Tot			237,000			356,724	341,524	
Mean			19,750			29,727	28,460	95%

BCV	Nbre benef.	Stock Initial	Crati	Qtes Recup.	Stock 89-90	Solde Recup.	% recup. Zinder	
1	Mazanya	-	5,000	-	-	6,505	6,568	101%
2	Tick	-	5,000	-	-	10,000	10,000	100%
3	Doungouzourou	-	5,000	-	-	8,700	8,298	95%
4	Majan Kare	-	5,000	-	-	5,000	5,000	100%
5	Rubunji	-	5,000	-	-	6,000	6,000	100%
6	Katourje	-	5,000	-	-	5,000	5,043	101%
7	Matarawa	-	5,000	-	-	4,000	4,150	104%
8	Moa	-	10,000	-	-	12,450	8,200	66%
9	Sabon Roua	-	7,000	-	-	8,750	7,837	90%
10	Gueza II	-	7,000	-	-	10,750	11,450	107%
11	Aroungouza	-	8,000	-	-	14,500	14,000	97%
12	Maikombouroua	-	8,000	-	-	12,000	8,100	68%
13	Kagna Wame	-	10,000	-	-	10,000	10,000	100%
14	Tchidassaou	-	4,000	-	-	4,000	3,600	90%
15	Garin Kwari	-	8,000	-	-	8,000	8,275	103%
16	Daganou	-	6,000	-	-	6,000	6,000	100%
17	Gongoeboul	-	6,000	-	-	6,000	6,550	109%
18	Kwarin Toumni	-	7,000	-	-	7,000	3,700	53%
19	Daoutche	-	5,000	-	-	7,665	9,500	124%
20	Ganawa	-	5,000	-	-	6,250	6,950	111%
21	Birgi Baba	-	7,000	-	-	7,000	6,250	89%
22	Marekou	-	8,000	-	-	8,000	7,700	96%
23	Amsoudou	-	9,000	-	-	9,000	9,600	107%
24	Daratchama	-	5,000	-	-	5,000	4,300	86%
25	Roua Koussa	-	4,000	-	-	14,468	14,468	100%
26	Guellam	-	4,000	-	-	11,550	11,550	100%
27	Garazou	-	4,000	-	-	12,820	12,820	100%
28	Daoutcha	-	4,000	-	-	12,150	12,150	100%
29	Kanakazou	-	4,000	-	-	6,300	6,300	100%
30	Kageria	-	4,000	-	-	5,400	5,750	106%
31	Gassari	-	4,000	-	-	5,375	5,375	100%
32	Karbo	-	5,000	-	-	7,450	7,450	100%
33	Bargoudi	-	4,000	-	-	7,600	7,600	100%

34	Kiringuim	-	9,000	-	-	9,000	9,200	102%
35	Alkamaram	-	4,000	-	-	4,000	3,900	97%
36	Komi Zabewa	-	5,000	-	-	5,000	5,000	100%
37	Bassori	-	6,000	-	-	6,000	4,920	82%
38	Guirdiguiski	-	8,000	-	-	8,000	7,700	96%
39	Kaoutchilim	-	10,000	-	-	10,000	9,800	98%
40	Karamba	-	4,000	-	-	4,000	2,900	72%
41	Wodo	-	7,000	-	-	7,000	7,500	107%
42	Ijeje	-	5,000	-	-	7,813	6,888	88%
43	El-Daweeye	-	5,000	-	-	7,600	6,000	79%
44	Maidiga	-	5,000	-	-	12,250	7,950	65%
45	Maidachi	-	5,000	-	-	8,150	8,450	104%
46	Badoukaye	-	5,000	-	-	9,300	8,050	87%
47	Zeni	-	5,000	-	-	11,250	11,250	100%
48	Changneta	-	5,000	-	-	7,500	7,450	99%
49	Zomoto	-	5,000	-	-	8,500	8,500	100%
50	Dakoira	-	5,000	-	-	7,813	7,813	100%
51	Bakari	-	5,000	-	-	5,700	5,300	93%
52	Guidan Bakous	-	5,000	-	-	7,500	7,150	95%
53	Guidan Bija	-	5,000	-	-	7,500	7,400	99%
54	Guidan Ranao	-	5,000	-	-	7,300	6,000	82%
55	Bourourou	-	5,000	-	-	6,700	6,600	99%
56	Dan Dardou	-	5,000	-	-	7,813	7,813	100%
57	Takoukout	-	8,000	-	-	8,000	8,000	100%
58	Garin Nori	-	7,000	-	-	7,000	4,575	65%
59	Farin Toudou	-	7,000	-	-	7,000	5,100	73%
60	Kokaram	-	7,000	-	-	7,000	7,000	100%
61	Mai-Sap-Sap	-	8,000	-	-	8,000	8,000	100%

Stat. Tot			357,000			483,372	456,743	
Mean			5,852			7,924	7,488	95%

ANNEXE D: LES STOCKS DU GTZ

GTZ						
BCV	A recup. 1989 (kg)	Impayees anter.	Total a recup.	Recup. (kg)	Reste a recup.	Taux de recup.
1 Samo	10,050	10,565	20,615	12,800	7,815	62.09%
2 Guidan Kago	5,025	6,173	11,198	9,000	2,198	80.37%
3 Karadji Sud	0	10,215	10,215	7,200	3,015	70.48%
4 Toudouni	0	4,999	4,999	2,800	2,199	56.01%
5 Tchala MG	0	970	970	0	970	0.00%
6 Tchala Agali	0	1,027	1,027	145	882	14.12%
7 Samo Peulh	11,100	0	11,100	11,100	0	100.00%
8 Adouna	0	5,805	5,805	4,000	1,805	68.91%
9 Galmouwa	5,212	9,955	15,167	12,570	2,597	82.83%
10 Tchibaro	0	1,225	1,225	150	1,075	12.24%
11 Latchiaua	11,115	12,950	24,065	9,336	14,729	38.79%
12 Imbalgan	6,193	7,810	14,003	9,400	4,603	67.13%
13 Damargou	0	5,490	5,490	0	5,490	0.00%
14 Agoulmaua	2,850	8,650	11,500	7,900	3,600	68.70%
15 Kehehe Sed	12,287	0	12,287	4,700	7,587	38.25%
16 Kehehe Peulh	4,162	0	4,162	1,800	2,362	43.25%
17 Founkoye	19,380	9,520	28,900	17,400	11,500	60.21%
18 Kafou Dabagni	450	15,300	15,750	8,200	7,550	52.06%
19 Kafou R.	300	2,900	3,200	1,000	2,200	31.25%
20 Alibou	0	11,250	11,250	3,550	7,700	31.56%
21 Tchinkaki	0	15,750	15,750	5,200	10,550	33.02%
22 Guigane	0	1,202	1,202	750	452	62.40%
23 Bagney Gorba	16,850	7,562	24,412	13,000	11,412	53.25%
24 Bagney T.G.	5,250	6,250	11,500	5,600	5,900	48.70%
25 Bagney Tchedi	0	4,350	4,350	3,650	700	83.91%
26 Kounkouzout	3,600	10,912	14,512	8,600	5,912	59.26%
27 Kolloma	4,350	23,925	28,275	11,450	16,825	40.50%
28 Sabon Gari	9,432	1,062	10,494	9,100	1,394	86.72%
29 Konreya	1,200	0	1,200	1,200	0	100.00%
30 Lilingo	2,700	6,175	8,875	3,450	5,425	38.87%
31 Tchinahar	2,287	4,287	6,574	4,250	2,324	64.65%
32 Minao	3,862	425	4,287	2,900	1,387	67.65%
33 Chakott	0	5,925	5,925	2,925	3,000	49.37%
34 Mountcheri	4,200	958	5,158	4,875	283	94.51%
35 Moujia	2,100	600	2,700	2,700	0	100.00%
36 Faska	10,800	0	10,800	10,800	0	100.00%
37 Kolkoli	8,025	283	8,308	8,020	288	96.53%
38 Toukoussa	2,775	0	2,775	-	-	-
39 Toukoussa P.	19,350	0	19,350	19,350	0	100.00%
40 Gao Moussa I	0	1,275	1,275	100	1,175	7.84%
41 Gao Moussa II	600	800	1,400	775	625	55.36%
42 Gatrarua	787	1,000	1,787	875	912	48.96%
43 Ararvaye	3,654	0	3,654	1,950	1,704	53.37%
44 Magheur M.	300	1,150	1,450	550	900	37.93%
45 Magheur T.	963	3,750	4,713	2,225	2,488	47.21%
46 Magheur K.	3,075	1,610	4,685	2,890	1,795	61.69%
47 Magheur N.	3,561	910	4,471	2,390	2,081	53.46%
48 Magheur G.G.	2,583	1,450	4,033	2,450	1,583	60.75%
49 Magheur D.	3,150	2,975	6,125	3,075	3,050	50.20%
50 Falali	1,447	1,475	2,922	1,525	1,397	52.19%
51 Talaskia	804	2,787	3,591	1,600	1,991	44.56%

52 Roubao	2,587	175	2,762	1,700	1,062	61.55%
53 Zardana S.	2,217	100	2,317	1,100	1,217	47.48%
54 InKafir	330	500	830	400	430	48.19%
55 Inguina	367	850	1,217	500	717	41.08%
56 Rafin Saki	1,275	500	1,775	1,150	625	64.79%
57 Galatan	150	1,100	1,250	400	850	32.00%
58 B.T. Awanchal	3,075	1,050	4,125	0	4,125	0.00%
59 B.T. Zardana	0	700	700	300	400	42.86%
60 Gadda	12,049	1,530	13,579	8,593	4,986	63.28%
61 Rididi	3,450	300	3,750	1,150	2,600	30.67%
62 Malamwa	2,625	0	2,625	2,425	200	92.38%
63 Tabla	2,925	137	3,062	2,100	962	68.58%
64 Aguey	1,950	700	2,650	0	2,650	0.00%

Statistique

Sum	238,829	241,295	480,124	281,094	196,255	
Mean	3,732	3,770	7,502	4,392	3,066	53.50%

BCC	A recuper 1989 (kg)	Impayes anterieur (kg)	Total a recup.	Reste a Recupere (kg)	Taux de Recupere	Taux de recup.
1 Samo	31,387	50,935	82,322	59,765	22,557	72.60%
2 Latchinva	36,608	34,900	71,508	33,436	38,072	46.76%
3 Forunkaye	87,687	53,160	140,847	98,425	42,422	69.88%
4 Kalfou	26,450	75,477	101,927	49,550	52,377	48.61%
5 Bagga	22,999	2,667	25,666	14,268	11,398	55.59%
6 Magheur	30,927	23,980	54,907	25,955	28,952	47.27%

Statistique

Sum	236,058	241,119	477,177	281,399	195,778	
Mean	39,343	40,187	79,530	46,900	32,630	56.79%

ANNEXE E: LES STOCKS DE LA FAO

FAO--OUALLAM					
BCC	Capital Initial	Annee Creation	Caisse	CNE	Stock Final (kg)
1 Fandou Beri	660,000	1988	73,775	650,000	-
2 Banimate	1,555,000	1988	689,000	125,000	12,200
3 Diguinassa	1,702,350	1988	587,320	1,450,000	-
4 Tolkoboye	1,326,750	1988	516,500	1,065,000	-
5 Maourey	1,367,500	1988	422,500	620,000	7,500
6 Tougle Faire	747,000	1988	380,000	335,000	1,700
7 Dango Zoumi	1,257,500	1988	116,750	150,000	19,300
8 Saptaka	834,000	1988	225,000	760,000	-
9 Banni Beri	978,000	1988	640,000	500,000	1,400
10 Bano Koirra	572,000	1988	26,000	609,000	-
11 Kabe Kaina	1,125,000	1988	-	570,000	10,000

Statistique					
Sum	12,125,100		3,676,845	6,834,000	52,100
Mean	1,102,282		367,685	621,273	8,683

CAV												
BC	Fonds initiaux	Qtes achetees			Prix Achat	Qtes vendues			Prix vente	Chiffre d'affaire (-)	Charges	Profit ou (Perte) campagne 88-89
		Mil sacs	Sorgho sacs	Autres sacs		Mil sacs	Sorgho sacs	Autres sacs				
1 Say	1,350,000	235		70	1,725,000	235		70	1,787,500	62,500	185,000	(122,500)
2 Boki	1,800,000	618			4,550,750	618			5,031,500	480,750	54,750	426,000
3 Gueladjo	1,350,000	980	12		6,968,500	980	12		7,696,750	728,250	458,250	270,000
4 Fala	1,250,000	130		109	1,514,500	130		26	1,437,250	(77,250)	962,530	(1,039,780)
5 Bomfeba	625,000	147		53	1,396,100	147		29	1,638,800	242,700	580,035	(337,335)
6 Sanguile	1,250,000	270			1,755,500	270			2,274,000	518,500	202,710	315,790
7 Famale	1,250,000	443		20	3,361,800	428		12	3,829,100	467,300	179,785	287,515
8 Ayorou	1,250,000	606			4,824,050	606			5,642,980	818,930	400,250	418,680
9 Simiri	1,665,000	260			2,119,500	247			2,375,500	256,000	310,100	(54,100)
10 Ouallam	1,665,000	436	50		3,456,650	436	50		3,799,250	342,600	374,400	(31,800)
11 Tondiki.	1,665,000	217	30		1,916,750	217	30		2,223,500	306,750	218,925	87,825
12 Bani-Ban.	1,550,000	162	23		1,367,250	162	23		1,563,500	196,250	153,515	42,735
13 Koygolo	1,400,000	232		417	4,890,950	231		377	5,226,000	335,050	358,780	(23,730)
Stat TOT	18,070,000	4,736	115	669	39,847,300	4,707	115	514	44,525,670	4,678,330	4,439,030	239,300
MEAN	1,390,000	364	29	134	3,065,177	362	29	103	3,425,048	359,872	341,464	18,408

REFERENCES

- "Diagnostic de la C.N.C.A". Etude IDA/OSEM, République du Niger. Jean Charles de Moustier. p. 1-30. Août, Septembre 1983.
- "Evaluation de Projet d'appui à la commercialisation des céréales au sein des coopératives". République du Niger, Union National des Coopératives. Jean Claude Ramon et Evelyne Basselin. p. 1-26. Octobre 1988.
- "A Proposal to Initiate a Credit Union System for Niger". The World Council for Credit Union. Tony Schumacher. p. 1-52.
- "Rapport de Synthèse "Banques Céréalières". I.A./A.H. République du Niger, Ministère de l'agriculture, Direction des Statistiques agricoles.
- "Etudes de la Programmation et des Statistiques Agricoles". Projet productivité de Tahoua. Abdourahamane I. Septembre 1987.
- "Etude du Secteur Agricole du Niger". SEDES. Les Politiques, Phase 2. Gerard Ancey, Michel Griffon, Luc Mogenet, Jean Sarniguet, Mohamed Moundy, Harouna Bourrima, Michel Keita. p. 1-283.
- "Etude du Secteur Agricole du Niger". SEDES. Bilan Diagnostic, Phase 1. Gerard Ancey, Michel Griffon, Luc Mogenet, Jean Sarniguet, Mohamed Moundy, Harouna Bourrima, Michel Keita. p. 1-283.
- "L'Ajustement Structurel et le Secteur Agricole au Niger" CERDI. Catherine Bonjean, Chantal Dejou. 1988. p. 1, 114.
- "Evaluation des banques céréalières au Niger". Bernard Guillermain, GLG Consultants. Avril 1990.
- "FAO Manuel pour l'établissement des opérations et la gestion des BC". FAO, Bull n° 64. p. 1-94. 1985.
- "Rapport final Table Ronde sur la promotion des banques céréalières". Niamey. p. 1-115. 1986.
- "Appui aux organismes chargés de la commercialisation et de la gestion des stocks céréalières". Etude Institutionnelle du mouvement coopératif au Niger. Peter Vandor. FAO. p. 1-38. Août 1989.
- "Programme d'extension des banques céréalières, comptes prévisionnels". République du Niger UNCC. Valere-Gille F.D. p. 1-20. Août 1982.
- "Dossier pour la création des banques céréalières". République du Niger UNCC. Valere-Gille F.D. p. 1-19. Mai 1981.
- "La banque céréalière, manuel de procédure à l'usage du personnel de la formation". République du Niger UNCC. Van Espen Michel. p. 1-33. Août 1982.
- "Analyse des conditions d'un remboursement d'un stock de 25,000 kg de mil pour les banques déjà opérationnelles et les banques à démarrer". ACOPAM. p. 1-3. Avril 1987.
- "Manuel des formateurs, les documents de la cellule formation BIT-ACOPAM". BIT-ACOPAM. p. 1-96. Mai 1989.